

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 octobre 2017

N°212/10/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 octobre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 13

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Aurore KOTHE à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre Antoine LEVI, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Monique VALAT à Laurence PAGES, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Thierry DEVILLE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Philippe FASAN à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROcq, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu l'avis du CT du 19 septembre 2017,

Vu la délibération n°184/09/2017 du 26 septembre 2017 portant avancements de grade catégorie C : détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'avis de la CAP du 06 octobre 2017,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Il est précisé que la nomination d'un agent ne peut être effectuée qu'en cas de vacance d'emploi d'un poste correspondant à son nouveau grade.

Du fait des mouvements liés à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences justifiés par l'existence des emplois en lien avec les besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité pour la réorganisation des services, le recrutement interne et l'avancement de grade, de créer 22 emplois afin de prendre en compte l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents bénéficiant de ces avancements,

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs VILLE, créations de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	15	+3	18	13
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	47	+1	48	46

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Agent de Maîtrise Princ.	C	14	+2	16	13
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	C	32	+4	36	31
Adjoint Technique Princ 2 ^{ème} CI	C	79	+3	82	77

FILIERES MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} Classe.	C	6	+1	7	3
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	3	+2	5	1

FILIERE CULTURELLE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	C	10	+2	12	10

FILIERE ANIMATION:

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe	C	0	+1	1	0
Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	C	9	+3	12	9

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs de la Ville de Montauban.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 NOV. 2017

De sa publication et/ou notification le :

06 NOV. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 octobre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

